

Document: EB 2021/LOT/P.15/Rev.1  
Date: 29 December 2021  
Distribution: Public  
Original: French

**E**



## **President's report**

### **Proposed loan and Debt Sustainability Framework grant**

#### **Republic of Madagascar**

### **Recovery and Resilience Project in Three Southern Regions**

Project ID: 2 000 003 959

#### **Note to Executive Board representatives**

Focal points:

Technical questions:

**Sara Mbago-Bhunu**  
Regional Director  
East and Southern Africa Division  
Tel.: +39 06 5459 2838  
e-mail: s.mbago-bhunu@ifad.org

**Ibrahima Bamba**  
Country Director  
Tel.: +254 20 762 4414  
e-mail: i.bamba@ifad.org

Dispatch of documentation:

**Deirdre Mc Grenra**  
Chief  
Institutional Governance and  
Member Relations  
Tel.: +39 06 5459 2374  
e-mail: gb@ifad.org

---

**For: Approval**

## Contents

<b>Acronyms and abbreviations</b>	<b>ii</b>
<b>Map of the project area</b>	<b>iii</b>
<b>Financing summary</b>	<b>iv</b>
<b>I. Context</b>	<b>1</b>
A. National context and rationale for IFAD involvement	1
B. Lessons learned	2
<b>II. Project description</b>	<b>2</b>
A. Objectives, geographical area of intervention and target groups	2
B. Components, outcomes and activities	3
C. Theory of change	4
D. Alignment, ownership and partnerships	4
E. Costs, benefits and financing	6
<b>III. Risks</b>	<b>8</b>
A. Risks and mitigation measures	8
B. Environmental and social category	8
C. Climate risk classification	9
D. Debt sustainability	9
<b>IV. Implementation</b>	<b>9</b>
A. Organizational framework	9
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communication	10
C. Implementation plans	11
<b>V. Legal instruments and authority</b>	<b>11</b>
<b>VI. Recommendation</b>	<b>12</b>

## Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework
- III. Integrated project risk matrix

---

### Project delivery team

---

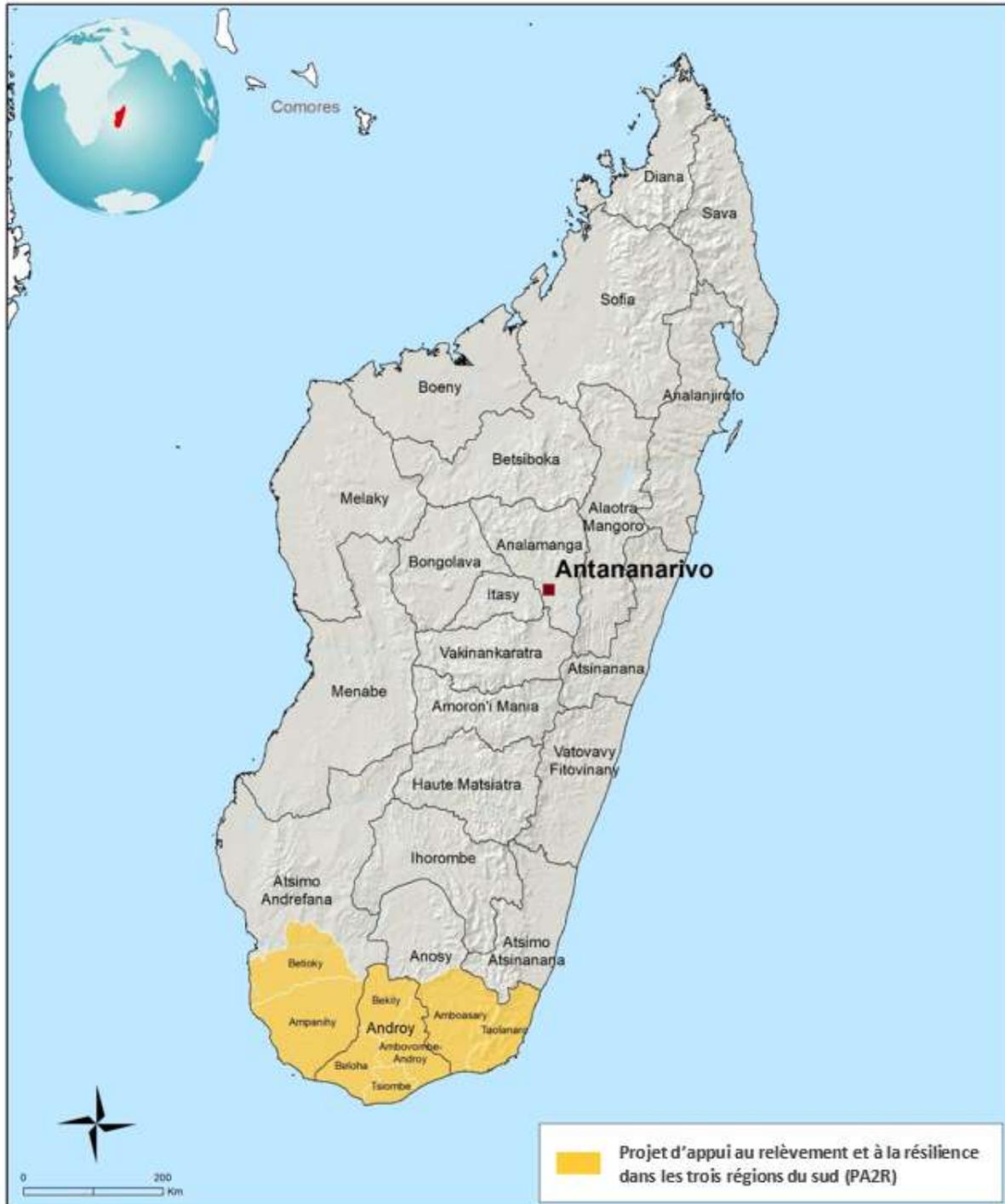
Regional Director:	Sara Mbago-Bhunu
Country Director:	Ibrahima Bamba
Technical Lead:	Jean-Philippe Audinet
Finance Officer:	Aissata Bangoura
Climate and Environment Specialist:	Jonky Yawo Tenou
Legal Officer:	Aspasia Tsekeri

---

## **Acronyms and abbreviations**

DEFIS	Inclusive Agricultural Value Chains Development Programme
M&E	monitoring and evaluation
PCU	programme coordination unit

## Map of the project area



*The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.*

*Map compiled on 27/10/2021*

## Financing summary

<b>Initiating institution:</b>	Ministry of Economy and Finance
<b>Borrower/recipient:</b>	Republic of Madagascar
<b>Executing agency:</b>	Ministry of Agriculture and Livestock
<b>Total project cost:</b>	US\$11 million
<b>Amount of IFAD loan:</b>	EUR 6.27 million (equivalent to approximately US\$7.3 million)
<b>Terms of IFAD loan:</b>	Highly concessional: maturity period of 40 years, including a grace period of 10 years, calculated from the date of Executive Board approval of the loan; free of interest and subject to a service commission of 0.75 per cent per annum
<b>Amount of IFAD Debt Sustainability Framework grant:</b>	EUR 2.32 million (equivalent to approximately US\$2.7 million)
<b>Contribution of the borrower/recipient:</b>	US\$0.8 million
<b>Contribution of beneficiaries:</b>	US\$0.3 million

## Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation as contained in paragraph 66.

### I. Context

#### A. National context and rationale for IFAD involvement

##### National context

1. The Republic of Madagascar is one of the world's most vulnerable countries to climate change. Each year, three to five cyclones strike the island from north-east to west. The Grand Sud, containing three regions (Anosy, Androy and Atsimo-Andrefana), is regularly hit by episodes of drought, which are increasing in frequency and intensity under the effects of climate change.
2. Two consecutive years of drought (2019-2020 and 2020-2021) have jeopardized crop yields in the Grand Sud of Madagascar.<sup>1</sup> This zone, the country's poorest,<sup>2</sup> has been simultaneously under attack from sandstorms and army worms, reducing the availability of food supplies. Moreover, rural areas are characterized by weak basic infrastructure and institutions, translating into persistent rural insecurity perpetrated by the criminal bands known as *dahalo*. The restrictions introduced in connection with the COVID-19 pandemic have aggravated the situation.
3. In January 2021, the threat of a humanitarian crisis led the Government of Madagascar and the United Nations country team to launch a joint appeal to raise US\$75.9 million in response to the needs identified in the National Response Plan.<sup>3</sup> The appeal was revised in June 2021 to mobilize an additional US\$154.6 million for activities to restore livelihoods and build resilience among people affected by the drought. Some 1.6 million people are in need of emergency assistance, of whom 28,000 are food insecure as a result of natural catastrophes or famine.<sup>4</sup>
4. Since 2019, as part of the Inclusive Agricultural Value Chains Development Programme (DEFIS) funded by IFAD, the OPEC Fund for International Development and the Government of Madagascar, operations have been carried out in the southern regions. The goal of DEFIS is to support the mainstreaming of family farms into profitable value chains. Activities have taken place in areas with high poverty rates and investments have focused on agricultural development poles, or hubs, offering good potential for development of key agricultural value chains. Accordingly, 80 per cent of DEFIS investments have been made in these hubs, particularly in infrastructure, access to inputs, agricultural advisory assistance and value chains development support. Poor rural households located outside the agricultural development hubs, however, receive very limited services under the programme. They are therefore being targeted by this Recovery and Resilience Project in Three Southern Regions.

##### Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

5. IFAD's response to food insecurity in Grand Sud also encompasses the Agricultural Products Marketing Support Project financed by a second allocation under the Rural Poor Stimulus Facility. This project is intended to reduce the impact of COVID-19 on rural people's livelihoods.
6. In line with commitments under the Eleventh Replenishment of IFAD's Resources (IFAD11), the project takes into account IFAD's corporate mainstreaming priorities.

<sup>1</sup> United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, *Flash Appeal* (2021).

<sup>2</sup> The poverty rate is 96.7 per cent in Androy, 88.8 per cent in Anosy and 89.3 per cent in Atsimo-Andrefana.

<sup>3</sup> National Office for Management of Risks and Catastrophes.

<sup>4</sup> Phase 5, the highest and most serious, according to the Integrated Food Security Phase Classification.

Adaptation to climate change and improving food and nutritional security are at the core of the project activities, and the main beneficiaries will be women and youth.

#### **Rationale for IFAD involvement**

7. In September 2021, 65 per cent of the flash appeal target had been mobilized, enabling food aid to be provided to more than 736,000 people since January 2021. However, the resources mobilized for investments in agricultural recovery, access to water and restoring production capacities remain below the amounts needed. Moreover, the appeal did not include the Government's needs for financing to overcome the crisis. Accordingly, IFAD has undertaken to support agricultural production capacities and strengthen the resilience of rural people affected by food insecurity as a result of extreme climate phenomena – episodes of famine known as *kéré* in the Malagasy language – by providing the country with an additional allocation of US\$10 million under IFAD11.
8. In Grand Sud, periods of *kéré* are accompanied by decapitalization of the production assets (seed, livestock and tools) that provide the most vulnerable households with their livelihoods. After several successive such periods, households find themselves in a state of destitution with no assets for production. The project will therefore support the recovery of these households by providing them with kits to enable them to rapidly rebuild their assets and resume their production activities.

#### **B. Lessons learned**

9. Despite the challenging context of Grand Sud, the interventions funded by IFAD have always shown positive results in terms of family farming incomes, food security and social capital. The key success factors have been: (i) alignment with national priorities and the needs of beneficiaries; (ii) the use of national systems; and (iii) recruitment of personnel on a competitive basis. The DEFIS supervision report of June 2021 indicates that the beneficiaries with the greatest resilience to drought are those who have access to irrigated perimeters and water, own small ruminants and conduct nutrition-oriented activities (such as family market gardens).

## **II. Project description**

### **A. Objectives, geographical area of intervention and target groups**

10. The goal of the project is to contribute to restoring the livelihoods of farming families affected by *kéré* to ensure sustainable development.
11. The development objective is to improve food and nutritional security for family farming households in the context of climate change.
12. Expected outcomes are as follows: (i) restored productive capacities for rural households most affected by *kéré* with resilient production systems that are adapted to local conditions; (ii) improved diets and nutritional practices; and (iii) restored access to water and key resources for production.
13. **Project area.** The project will be implemented in the three southern regions, and more specifically in eight of the districts most affected by *kéré*: Ambovombe, Amboasary, Tolagnaro, Tsihombe, Beloha, Bekily, Ampanihy and Betioky Atsimo. The project activities will take place outside the agricultural development hubs targeted by DEFIS and will target the communes most exposed to food insecurity and malnutrition.
14. **Key groups.** The project will target at least 28,000 family farms, or approximately 120,000 beneficiaries. Direct support will be provided exclusively to the most vulnerable farming families who have suffered the worst impact from *kéré*. According to the typology recommended under the national agriculture, livestock

and fisheries sector programme and the country strategic opportunities programme (COSOP), the project will focus on type 3 family farms suffering from food deficits whose situation has been aggravated by episodes of drought (farmers with access to areas averaging 0.40 ha, small ruminant and poultry breeders forced to sell their livestock during *kéré* and small-scale fishers with rudimentary equipment).

15. Special attention will be paid to targeting households headed by women and youth, each representing 30 per cent of the population. The project will prioritize these groups by facilitating their access to productive capital and strengthening their capacities to promote the adoption of resilient production practices. Campaigns to promote good practices in nutrition will target primarily women.

## **B. Components, outcomes and activities**

16. The project has three components: (i) restoring the production capacities of family farms; (ii) rebuilding production capacities at the community and regional levels; and (iii) project coordination and monitoring and evaluation (M&E).

### **Component 1: Restoring the production capacities of family farms.**

17. **Subcomponent 1.1: Recovery of households severely affected by *kéré*.** The project will support the recovery of 23,500 households by providing them with kits to enable them to quickly rebuild their assets and resume their production activities. Plans call for distributing: (i) 20,000 crop production kits (seed and tools); (ii) 6,000 livestock production kits (goats and poultry); and (iii) 500 fishing kits in the coastal area (small-scale fishing equipment).
18. **Subcomponent 1.2: Building the resilience of family farms to climate shocks.** This subcomponent has three parts:
  - (i) **Agroecological improvements.** The Agroecological Technical Centre of the South has set up an agroecological block system that uses multi-use shelter belts to reduce the adverse effects of wind on soil and crops and improve soil structure and fertility. Within these agroecological blocks, the use of resilient species and varieties of food crops (millet, sorghum, cassava, sweet potato, etc.) and row planting of forage species for erosion control improves the sustainability of farming systems. Farmers will be trained in farmer field schools. In the three regions, 1,900 hectares of agroecological blocks will be set up, benefiting 7,600 households.
  - (ii) **Market gardens.** The project will support the establishment of 200 market gardens, 500 square metres in size, equipped with micro-irrigation systems and located in proximity to water sources. Market garden activities will target 200 households headed by women and youth.
  - (iii) **Animal health.** The project will finance deworming and vaccination campaigns over three years for 14,000 small ruminants and 70,000 head of poultry, benefiting 28,000 households.
19. **Subcomponent 1.3: Promoting good practices in nutrition.** Activities will improve dietary, hygiene and nutritional practices among 4,000 vulnerable households. They will include: (i) nutritional information and education; (ii) dissemination of technologies to alleviate women's workloads; and (iii) strengthening coordination by the National Nutrition Office.

### **Component 2: Rebuilding production capacities at the community and regional levels.**

20. **Subcomponent 2.1: Water catchment and storage infrastructure.** The aim will be to improve access to water through surface and ground water catchment and management. At least 7,000 households will benefit from these investments, divided into three parts:

- (i) **Gravity-fed irrigation.** 100 hectares of irrigated micro perimeters will be developed along riverbanks and managed, benefiting 400 family farms in clear water areas.
  - (ii) **Water reservoir.** The sand-trapped underground water reservoir technique – which enables rainwater to be captured and stored under optimal conditions – will be scaled up. The project will support the installation of 62 underground water reservoirs with a capacity of 100 square metres, equipped with manual pump and drinking trough, and benefiting 2,900 households.
  - (iii) **Multi-use water points.** The project will also support the development and construction of multi-use water points in accordance with the national approach: (i) take advantage of multi-use water points already developed within agropastoral systems in the Androy region; (ii) transform 30 existing boreholes into multi-use water points; and (iii) construct and equip 10 new boreholes.
21. **Subcomponent 2.2: Proximity arrangements for access to seed.** The project will strengthen local seed systems under the Agnarafaly seed production centre and the network of seed multipliers, to ensure proximity access to seed for resilient species and varieties. Strengthening seed arrangements will also contribute to improving the production of seed and plants needed for crop production kits. Seed will be provided to at least 15,000 family farms.
22. **Subcomponent 2.3: Preservation and development of agricultural products.** The project will support improvements in conditions for drying agricultural and fishing products to obtain healthy, well-preserved products with good nutritional quality. The project will install 300 solar dryers for market gardening products and sweet potato, and 25 solar dryers and 25 solar freezers for fish products. A total of 4,000 households will benefit from these activities.

### C. Theory of change

23. The project's theory of change is based on the assumption that recovering and restoring the living conditions of rural people affected by *kéré* in the southern regions of Madagascar requires reactivating agricultural activities as the mainstay of their livelihoods. Given the decapitalization caused by two successive periods of *kéré*, helping beneficiaries recover calls for investing directly in access to production assets (particularly water, seed, livestock and equipment), overcoming major obstacles to production and disseminating the adoption of better nutritional practices. This objective will be achieved with interventions at two levels, i.e. direct support for family farms coupled with community-based investments.

### D. Alignment, ownership and partnerships

24. **Alignment.** The project is in alignment with the Government's strategy, in particular Emerging Madagascar Initiative commitment (*velirano*) 9 to achieve food security. The project is also consistent with national priorities to adapt production systems to climate change and improve water resource management. It is fully aligned with the National Environment for Sustainable Development Policy, which promotes rational development of natural resources, improving access to water and restoring ecosystems. Finally, the project is in line with the national response strategy to the humanitarian situation, particularly strategic objective 2, to improve food security and restore the livelihoods of the most vulnerable households.
25. The project is fully consistent with the overall objective of the COSOP for the period 2022-2026, to contribute to the transformation of rural areas and food systems, promote nutritional security and build resilience to climate change.

26. **Ownership.** The project's alignment with national priorities, use of national systems and engagement of accountability by the Government of Madagascar in project implementation all favour strong ownership of the initiative.
27. **Partnerships.** Once the project has been approved, agreements will be concluded with partners, including: (i) the Agroecological Technical Centre of the South for support to set up agroecological blocks and improve access to seed; (ii) veterinaries and their assistants for vaccination and deworming; (iii) non-governmental organizations for distribution of recovery kits; (iv) the Regional Chamber of Agriculture to create or develop multi-use water points; (v) the company Energis Sunthesis, which refined the sand-trapped underground water reservoir technique; (vi) the National Nutrition Office for the promotion of good nutritional practices; (vii) regional technical services to monitor activities and results; and (viii) the Food and Agriculture Organization of the United Nations and the World Food Programme to ensure consistency and promote synergies between humanitarian aid initiatives and recovery support.

## E. Costs, benefits and financing

### Project cost

28. The project will be implemented over a period of three years at a total cost, including contingencies, of US\$11.02 million. Base cost is equivalent to US\$9.9 million. Investment costs and recurring costs are, respectively, US\$9.3 million (93.1 per cent) and US\$0.7 million (7.0 per cent). The breakdown by component is as follows: (i) US\$4.9 million (44.8 per cent) for component 1; (ii) US\$5.0 million (45.6 per cent) for component 2; and (iii) US\$1.1 million (9.6 per cent) for component 3.

Table 1

#### Project costs by component and subcomponent and financier

(Thousands of United States dollars)

<i>Components and subcomponents</i>	<i>IFAD loan and grant</i>		<i>Beneficiaries</i>		<i>Borrower/recipient</i>		<i>Total</i>
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>
<b>1. Restoring the production capacities of family farms</b>							
1.1. Recovery of households severely affected by <i>kéré</i>	2 152	93	-	-	171	7.4	2 323
1.2. Building the resilience of family farms to climate shocks	2 024	88	110	4.7	178	7.7	2 311
1.3. Promoting good practices in nutrition	318	99	-	-	4	1.4	323
<b>Subtotal</b>	<b>4 493</b>	<b>91</b>	<b>110</b>	<b>2.2</b>	<b>354</b>	<b>7.1</b>	<b>4 957</b>
<b>2. Rebuilding production capacities at community and regional levels</b>							
2.1. Water catchment and storage infrastructure	3 832	89	124	2.9	337	7.9	4 294
2.2. Proximity arrangements for access to seed	243	93	-	0.0	19	7.2	262
2.3. Preservation and development of agricultural products	394	88	27	6.0	28	6.3	449
<b>Subtotal</b>	<b>4 470</b>	<b>89</b>	<b>151</b>	<b>3.0</b>	<b>385</b>	<b>7.7</b>	<b>5 006</b>
<b>3. Project coordination and M&amp;E</b>							
3.1. Coordination and management	608	98	-	-	14	2.3	623
3.2. M&E and knowledge management	429	99	-	-	4	1.0	433
<b>Subtotal</b>	<b>1 037</b>	<b>98</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>1.8</b>	<b>1 056</b>
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>91</b>	<b>261</b>	<b>2.4</b>	<b>758</b>	<b>6.9</b>	<b>11 018</b>

Table 2  
**Project cost by expenditure category and financier**  
 (Thousands of United States dollars)

Expenditure category	IFAD loan and grant		Beneficiaries		Borrower/recipient		Total
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount
<b>I. Investment costs</b>							
A. Civil and rural engineering	4 932	45	196	1.8	446	8.0	5 573
B. Equipment and materials	310	3	27	0.2	29	8.0	366
C. Training workshops	329	3	-	0.0	0	0.0	329
D. Consulting services	818	7	-	0.0	3	0.4	821
E. Vehicles	97	1	-	0.0	8	8.0	105
F. Goods and services	2 832	26	38	0.3	250	8.0	3 120
<b>Subtotal</b>	<b>9 318</b>	<b>85</b>	<b>261</b>	<b>2.4</b>	<b>736</b>	<b>7.1</b>	<b>10 315</b>
<b>II. Recurring costs</b>							
A. Salaries, benefits and allowances	438	4	-	0.0	0	0.0	438
B. Operating expenses	244	2	-	0.0	21	8.0	265
<b>Subtotal</b>	<b>682</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>0.0</b>	<b>21</b>	<b>3.0</b>	<b>704</b>
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>91</b>	<b>261</b>	<b>2.4</b>	<b>758</b>	<b>6.9</b>	<b>11 018</b>

Table 3  
**Project costs by component and subcomponent and project year (PY)**  
 (Thousands of United States dollars)

Components and subcomponents	PY1		PY2		PY3		Total
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount
<b>1. Restoring the production capacities of family farms</b>							
1.1. Recovery of households severely affected by <i>kéré</i>	844	7.7	872	7.9	607	5.5	2 323
1.2. Building the resilience of family farms to climate shocks	695	6.3	804	7.3	812	7.4	2 311
1.3. Promoting good practices in nutrition	109	1.0	114	1.0	99	0.9	323
<b>Subtotal</b>	<b>1 649</b>	<b>15</b>	<b>1 790</b>	<b>16</b>	<b>1 518</b>	<b>14</b>	<b>4 957</b>
<b>2. Rebuilding production capacities at community and regional levels</b>							
2.1. Water catchment and storage infrastructure	805	7.3	2 160	19.6	1 329	12.1	4 294
2.2. Proximity arrangements for access to seed	117	1.1	104	0.9	41	0.4	262
2.3. Preservation and development of agricultural products	122	1.1	209	1.9	119	1.1	449
<b>Subtotal</b>	<b>1 043</b>	<b>9.5</b>	<b>2 473</b>	<b>22.4</b>	<b>1 489</b>	<b>13.5</b>	<b>5 006</b>
<b>3. Project coordination and M&amp;E</b>							
3.1. Coordination and management	220	2.0	192	1.7	210	1.9	623
3.2. M&E and knowledge management	129	1.2	107	1.0	197	1.8	433
<b>Subtotal</b>	<b>350</b>	<b>3.2</b>	<b>299</b>	<b>2.7</b>	<b>407</b>	<b>3.7</b>	<b>1 056</b>
<b>Total</b>	<b>3 041</b>	<b>28</b>	<b>4 563</b>	<b>41</b>	<b>3 414</b>	<b>31</b>	<b>11 018</b>

### Financing and cofinancing strategy and plan

29. The project will be financed by: (i) IFAD, in the amount of US\$10 million (90.8 per cent), of which US\$2.7 million (24.5 per cent) in the form of a grant and US\$7.3 million (66.3 per cent) in the form of a loan; (ii) the beneficiaries, who will contribute US\$0.26 million (2.4 per cent); and (iii) the Government, with a contribution of US\$0.76 million (6.9 per cent) covering customs tariffs, taxes not related to operating expenses and contributions in kind.

### Disbursement

30. Two designated accounts denominated in euros will be opened to receive the IFAD funds (loan and grant) and project accounts denominated in Malagasy ariary will be opened to receive counterpart funds from the Government. To facilitate the flow of funds, four operating accounts will be opened, two at Antananarivo and two in the project area.
31. The disbursement rate will depend on the rate of budget execution and transfers of funds from the Central Bank of Madagascar to the designated accounts and operating accounts. Based on experience with projects now under way, the disbursement risk is deemed substantial, unless the Government undertakes to reduce the turnaround time for withdrawal requests to 15 days from 30 to 80 days as in the current projects. The main disbursement categories will be civil and rural engineering, goods and services, and consulting services. The operating procedures for all categories of expenditure will be set forth in the project implementation manual. Disbursements will be made against the submission of interim financial statements.
32. Recurring costs account for 7 per cent of the project total. The Government of Madagascar will finance part of the operating expenses by providing premises for the use of the project team.

### Exit strategy and sustainability

33. The integrated approach adopted by the project consists of a series of interventions to recapitalize the households most affected by *kéré* and develop agricultural production systems resilient to climate shocks. Thanks to the agroecological farming systems established, agriculture will be better adapted to more arid climate conditions. At the end of the project, to continue to monitor and consolidate results, activities to build production capacities in the DEFIS agricultural development hubs will take place in some of the communes targeted by the project.
34. Government institutions, local communities and agricultural development agencies will work closely with the proposed project starting with the design phase, which will ensure the sustainability of the investments from an institutional perspective.

## III. Risks

### A. Risks and mitigation measures

35. A summary of risks is outlined in the table below (see appendix III for further details).

Table 4  
Summary of risks

<i>Risk category</i>	<i>Inherent risk</i>	<i>Residual risk</i>
National context	High	Moderate
Sector strategies and policies	High	Moderate
Environmental and climate context	High	Moderate
Project scope	Low	Low
Institutional implementation capacities and viability	Substantial	Moderate
Financial management	Substantial	Moderate
Procurement	Low	Low
Environmental, social and climate impact	High	Moderate
Stakeholders	Moderate	Moderate
<b>Overall</b>	<b>High</b>	<b>Moderate</b>

### B. Environmental and social category

36. The project is not expected to have any adverse environmental or social impact. Rather, it will contribute to building resilience into the production systems of the

most vulnerable households. The project will contribute to the recovery of vulnerable people exposed to food insecurity. The environmental risks will be mitigated by adopting an integrated approach to restore soil and plant cover and promote agroecology. The scope of water access infrastructure is such that no environmental and social impact assessments will be required. However, an environmental and social management plan is planned.

37. The project does not present any significant risk of degradation of natural, cultural or material resources, or any risk of population displacement. The main social risks relate to child labour, the COVID-19 pandemic and unequal access to production resources (land, seed and other inputs) by youth and women. The mitigation of these risks is taken into account in the project approach and in the environmental, social and climate management plan. The environmental risk is deemed moderate.

### **C. Climate risk classification**

38. Within the project intervention regions, household production systems are based on family farming (mainly in local subsectors such as cassava, millet, sorghum, cowpea and sweet potato), fishing and livestock, all of which are vulnerable to the effects of climate change.
39. In response to the widespread food and nutritional crisis in Grand Sud, the project objective is to build climate resilience among vulnerable households by working to: (i) improve water management; (ii) promote integrated and sustainable management to improve soil fertility; and (iii) foster sustainable natural resource management, use of short-cycle climate-resilient varieties and adoption of good practices in adaptation to climate change.
40. The project activities proposed will not make any significant contribution to greenhouse gas emissions. The climate risk is therefore deemed moderate.

### **D. Debt sustainability**

41. The Government has adopted a prudent debt management strategy favouring grants and concessional loans. The International Monetary Fund considers that Madagascar presents a moderate risk of external over-indebtedness and overall public over-indebtedness. The public debt could reach 49 per cent of GDP by 2025.

## **IV. Implementation**

42. Although the project is being put forward as an autonomous operation with a development objective based on food security and resilience to climate change, the DEFIS programme coordination unit (PCU) will be tasked with implementation. Additional personnel will be recruited for day-to-day implementation of the project.

### **A. Organizational framework**

#### **Project management and coordination**

43. **Oversight and steering.** The project will be attached to DEFIS, and the Ministry of Agriculture and Livestock will also be the lead executing agency. The borrower/ recipient will be represented by the Ministry of Economy and Finance. Project steering will be by the national steering committee and the regional steering and monitoring committees of DEFIS, which will address issues for both initiatives.
44. **Coordination.** The project will be implemented by the DEFIS PCU. The project unit staff will be recruited and placed under the oversight of the DEFIS southern interregional coordination unit to implement all activities. This unit will comprise: (i) a project officer; (ii) a targeting and social engineering expert; (iii) three technicians to monitor and support activities in the field; (iv) an M&E officer; (v) an administrative and financial assistant; (vi) an accounting assistant; and (vii) a procurement assistant.

45. **Project management.** The project officer will work under the supervision of the DEFIS southern interregional coordination unit but will have autonomy for managing resources and organizing implementation of the project activities.
46. The project unit will receive technical support from DEFIS personnel, both at the national level (technical officers) and regional level (officers responsible for technical subcomponents and procurement). Human resources and equipment will be pooled and shared by both initiatives. The unit will be housed in the DEFIS premises.

#### **Financial management, procurement and governance**

47. **Financial management.** The financial management procedures will be based on those prevailing under DEFIS. Accounting will be done using the DEFIS programme TOM2PRO software, with project accounts and accounting kept separately. Each year, an internal audit will be done by the relevant service of the Ministry of Agriculture and Livestock, and an external audit will be done by an independent auditor. To facilitate financial management, IFAD will cover all taxes in connection with operating expenses.
48. **Pre-financing.** In view of the urgency of the situation, the Government will submit a request for funding under the Project pre-Financing Facility. This will enable early access to the project funds in order to finance preparatory activities before the financing agreement is signed.
49. **Taxes on public contracts.** The project funds will be used to settle all invoices with contract holders, who will be responsible for regularizing their own tax situation with the administration.
50. **Procurement.** Contracts for goods, works and services will be awarded in accordance with prevailing procurement regulations in Madagascar, provided they are compatible with IFAD guidelines. The procurement procedures will be specified in the letter to the borrower/recipient.
51. **Governance.** The rules of good governance will apply, in particular: (i) transparent procurement of goods and services through a call for proposals; and (ii) participation by beneficiaries in opening bids and awarding contracts at the regional level. Finally, workshops to gather feedback and conduct participatory evaluation will be included in the M&E systems.

#### **Target group engagement and feedback and grievance redress**

52. Participation by community institutions (such as infrastructure management committees, farmer organizations and local authorities) in identifying beneficiaries, supporting implementation and monitoring project activities will ensure regular feedback and accountability on the part of the target group.

#### **Grievance redress**

53. The project provides for access to the IFAD grievance redress mechanism, which includes a procedure to receive and facilitate the processing of grievances and complaints about alleged non-compliance with the Social, Environmental and Climate Procedures in the context of IFAD-funded projects.

### **B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communication**

54. **Planning.** Annual workplans and budgets (AWP/Bs) will be prepared on a participatory basis involving the beneficiaries and partners. The plans will be submitted to the regional guidance and monitoring committee and the national steering committee prior to presentation to IFAD.
55. **Monitoring and evaluation.** The M&E of project performance will take place using the indicators in the logical framework. The project M&E system will be based on the existing system used by DEFIS.

56. At project start-up, an M&E manual based on the DEFIS system will be prepared for stakeholders. The M&E plan calls for: (i) establishing the baseline situation, including on nutrition; (ii) periodic internal monitoring accompanied by critical reflection, participatory M&E workshops and thematic studies; (iii) joint supervision missions; (iv) periodic assessment of the project outputs; (v) a midterm review; (vi) project impact studies conducted according to statistical analysis methodologies; and (vii) a project completion report.
57. **Learning and knowledge management.** In collaboration with the IFAD programme support unit in Madagascar and partners, case studies on the main approaches and results obtained will be performed. Capitalization of gains will focus on: (i) the method used to target vulnerable households; (ii) synergies created with partners working in humanitarian aid and development; (iii) the infrastructure dynamic and organization; and (iv) household strategies for livelihoods recovery and resilience.
58. **Exchanges and communication.** When the opportunity arises, exchanges of experiences will be promoted, both between the targeted rural households and between the different partners. A communication for development approach will be adopted to effectively mobilize the actors, particularly beneficiaries and national partners.
- Innovation and scaling-up**
59. The project will be centred around scaling up the results and good practices adopted locally that produced successful, sustainable effects and results in Grand Sud. In view of the short project duration, no experimentation is proposed.

## C. Implementation plans

### Implementation readiness and start-up plans

60. The DEFIS PCU will be tasked with implementation start-up. A call for candidacies will be launched to recruit additional personnel. Then an onboarding session will be held to familiarize them with the project objectives and management procedures.
61. The AWP/Bs and the procurement plan will be validated by the national steering committee. Start-up workshops will be held in each project intervention district with participation by stakeholders.

### Supervision, midterm review and completion plans

62. A supervision mission conducted jointly by the Government of Madagascar and IFAD will take place each year to assess the progress made on project activities and results. A joint midterm review mission will be conducted around month 18 to evaluate performance and recommend adjustments to address any problems encountered. At the end of the project, a completion mission will take place to evaluate performance and results, capitalize gains and recommendations, and consolidate the sustainability of results under DEFIS.

## V. Legal instruments and authority

63. A project financing agreement between the Republic of Madagascar and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
64. The Republic of Madagascar is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
65. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

## **VI. Recommendation**

66. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on highly concessional terms to the Republic of Madagascar in an amount of six million two hundred seventy thousand euros (EUR 6,270,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a Debt Sustainability Framework grant to the Republic of Madagascar in an amount of two million three hundred twenty thousand euros (EUR 2,320,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Gilbert F. Hougbo  
President

## **Accord de financement négocié:**

### **Projet d'appui au relèvement et à la résilience dans les 3 régions du Sud (PA2R)**

(Négociations conclues le 16 novembre 2021)

Prêt No.: \_\_\_\_\_

Don No.: \_\_\_\_\_

Nom du Projet: Projet d'appui au relèvement et à la résilience dans les 3 régions du Sud (PA2R) (le "Projet")

ENTRE

La République de Madagascar (l'"Emprunteur/Bénéficiaire")

ET

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

#### **ATTENDU QUE**

- A. L'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord; et
- B. L'Emprunteur/Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet.

**Considérant** que le Fonds a accepté de financer le Projet,

**Par conséquent**, les Parties conviennent de ce qui suit:

#### **Section A**

1. Le présent accord de financement (l'"Accord") comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord à l'exception des dispositions indiquées à la section E, paragraphe 4 ci-dessous, si applicable. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt (le "Prêt") et un don (le "Don") (définis ensemble comme le "Financement"), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

## Section B

1. A: Le montant du Prêt est de six millions deux cent soixante-dix mille Euro (6 270 000 EUR).  
B: Le montant du Don est de deux millions trois cent vingt mille Euro (2 320 000 EUR).
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, assorti d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, incluant un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du FIDA. Le Prêt est exempt d'intérêt mais soumis à une commission de service de 0.75% par an.
3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est en Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 février et le 15 août.
6. Il y aura deux comptes désignés en EUR, pour l'utilisation exclusive du Projet ouverts à la Banque Centrale "Banky Foiben'i Madagasikara" (la "BFM"). L'Emprunteur/Bénéficiaire doit communiquer au Fonds les noms des fonctionnaires autorisés à mouvementer les comptes désignés.
7. Il y aura quatre comptes d'opération en Malagasy Ariary (MGA) pour l'utilisation du fonds du Prêt et du Don au profit du Projet dans une banque primaire. Deux comptes seront ouverts à Antananarivo et deux comptes dans les régions d'intervention pour faciliter le flux des fonds.
8. L'Emprunteur/Bénéficiaire fournira: i) des contributions en nature et ii) des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour la prise en charge des taxes et impôts autres que celles qui se sont pris en charge par le FIDA (taxes de coût de fonctionnement).

## Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère chargé de l'agriculture et de l'élevage (le "MINAE").
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au troisième (3<sup>ème</sup>) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/Bénéficiaire.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur/Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

## Section D

Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

## Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre du Projet (le "PIM") et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet;
- b) Le personnel clé du Projet a été nommé, transféré ou démis de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA. Le personnel clé inclut les fonctions suivantes: i) un responsable de Projet PA2R; ii) un chargé de ciblage et ingénierie sociale PA2R; iii) trois techniciens d'animation et d'appui des activités de terrain; iv) un responsable de suivi-évaluation; v) un chargé administratif et financier; vi) un assistant comptable; et vii) un assistant en passation des marchés.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables aux décaissements:

- a) La non objection du FIDA sur le PIM;
- b) Le personnel clé du Projet a été nommé conformément au point b, paragraphe 1, Section E du présent Accord;
- c) Le comité de pilotage du projet hôte DEFIS a été officiellement chargé du pilotage stratégique du Projet.

3. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire:

[cliquez et tapez le titre du représentant]  
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

[Cliquez et tapez le Titre]  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

[Copie à:]<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le chargé de pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

Le présent Accord, [en date du \_\_\_\_\_]<sup>6</sup>, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l’Emprunteur/Bénéficiaire.

NOM OFFICIEL DU PAYS

\_\_\_\_\_  
[(Nom du Représentant autorisé)]  
[(Titre du Représentant autorisé)]

Date: \_\_\_\_\_<sup>7</sup>

FONDS INTERNATIONAL  
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

\_\_\_\_\_  
Gilbert F. Houngbo  
Président

Date: \_\_\_\_\_

<sup>6</sup> À conserver uniquement si l'Accord de financement est signé par les deux Parties à la même date et au même endroit.

<sup>7</sup> Dans le cas où l'Accord de financement n'est pas signé au siège du FIDA.

## Annexe 1

### *Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution*

#### **I. Description du Projet**

67. *Population cible.* Le Projet envisage de toucher au moins 28.000 Exploitations agricoles familiales (EAF). Les appuis directs aux EAF seront exclusivement pour les plus vulnérables et fragilisés par le Kéré. Selon la typologie recommandée par le Programme sectoriel, agriculture, élevage et pêche (PSAEP) et du COSOP, il s'agit des EAF de type 3 qui sont déficitaires en produits vivriers (agriculteurs, ayant accès à des superficies moyennes entre 25 et 50 ares, éleveurs de petits ruminants et de volailles, disposant de quelques têtes, mais qui ont dû vendre leurs cheptels durant le Kéré ou de petits pêcheurs disposant de matériel rudimentaire).

68. *Zone d'intervention du Projet.* Le PA2R interviendra dans les trois régions du Sud (Androy, Anosy, Atsimo Andrefana) et plus précisément au sein des huit districts les plus affectés par le Kéré: Ambovombe, Amboasary, Taolagnaro, Tsihombe, Beloha, Bekily, Ampanihy et Betioky Atsimo. Les interventions du Projet seront menées en dehors des PDA de DEFIS et concentrées dans les communes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Cinquante-neuf (59) communes les plus vulnérables, dont la moitié sont voisines des PDA actuels de DEFIS, ont été identifiées dans les régions Anosy et Androy. Concernant la région Atsimo Andrefana, la détermination des communes d'intervention se fera parallèlement à la délimitation des PDA de DEFIS qui commencera à s'y implanter à partir de 2022.

69. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à la restauration des conditions normales de vie des EAF affectées par le Kéré, en vue d'un développement durable.

70. L'objectif de développement est l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des EAF dans un contexte de CC.

71. *Composantes.* Le Projet est articulé autour des trois composantes, qui sont: i) Rétablissement des capacités productives agricoles au niveau des exploitations rurales; ii) Restauration de la capacité de production au niveau communautaire et régional; et iii) Suivi et évaluation.

#### **72. Composante 1: Rétablissement des capacités productives agricoles au niveau des exploitations rurales**

##### **Sous-composante 1.1. Relèvement des ménages sévèrement affectés par le Kéré**

73. Le PA2R appuiera le relèvement de ces ménages par l'octroi de kits devant leur permettre de reconstituer rapidement ces actifs et redémarrer leurs activités productives. Le Projet distribuera: i) 20.000 kits de production végétale (semence et outillage); ii) 6.000 kits de production animale (caprin/volaille); et iii) 500 kits de pêche dans la zone littorale (petit matériel de pêche). Cette activité touchera 23.500 ménages.

##### **Sous-composante 1.2. Renforcement de la résilience des EAF aux chocs climatiques**

74. **Aménagements agro-écologiques.** Le Centre technique agro-écologique du Sud (CTAS) a développé un système agro-écologique appelé "Bloc agro-écologique" (BAE)", permettant, grâce à la plantation de brise-vent à usage multiple, de réduire les effets négatifs du vent sur les sols et les cultures et à améliorer la structure et la fertilité des sols. La plantation à l'intérieur des BAE d'espèces et variétés vivrières résilientes (mil, sorgho, niébé, dolique, manioc, patate douce) et d'espèces fourragères en lignes anti-érosives, contribue à la durabilité des systèmes d'exploitation. La formation des agriculteurs sera assurée à travers des champs écoles paysans, la formation de paysans relais et des visites échanges. En tout, 1.900ha de BAE seront initiés dans les trois régions au bénéfice de 7.600 ménages.

75. **Jardins maraîchers.** Le PA2R appuiera l'installation de 200 jardins maraîchers de cinq ares avec un système de micro-irrigation à proximité de sources d'eau. La promotion de cultures maraîchères bénéficiera à 200 ménages dirigés par des femmes et des jeunes.

76. **Santé animale.** Le Projet financera pendant trois ans des campagnes de déparasitage et de vaccination pour 140.000 petits ruminants et 70.000 volailles au bénéfice de 28.000 ménages.

### **Sous-composante 1.3. Promotion des bonnes pratiques nutritionnelles**

77. Les activités de cette sous-composante visent à améliorer les pratiques d'alimentation, d'hygiène et de nutrition des populations cibles. Elles porteront sur: i) l'information et l'éducation nutritionnelle; ii) la diffusion de technologies de réduction de la charge de travail des femmes; et iii) le renforcement du dispositif de coordination de l'Office national de nutrition. Quatre milles (4.000) ménages vulnérables seront touchés.

### **78. Composante 2: Restauration de la capacité de production au niveau communautaire et régional**

#### **Sous-composante 2.1. Infrastructures de captage et stockage de l'eau**

79. L'accent est mis sur l'amélioration de l'accès des populations à l'eau en captant et valorisant les eaux de surface et souterraines. Au moins 7.000 ménages bénéficieront de ces investissements.

80. **Irrigation gravitaire.** 100ha de micro-périmètres irrigués seront aménagés en bordure des rivières et appuyés pour leur mise en valeur pour environ 400 EAF dans la zone cristalline.

81. **Réservoir d'eau.** Le Projet mettra à l'échelle la technique de réservoir d'eau enterré plein de sable (REEPS), qui permet de capter et stocker dans des conditions optimales les eaux de pluie. Le Projet appuiera l'installation de 62 REEPS de 100m<sup>3</sup> de capacité utile, équipés de pompe manuelle et d'abreuvoir pour environ 2.900 ménages.

82. **Points d'eau multi-usage.** Le PA2R financera l'aménagement et l'utilisation multi-usage des points d'eau selon l'approche nationale. Il s'agira de: i) la valorisation agropastorale de points d'eau déjà reconvertis dans la Région Androy; ii) la reconversion multi-usage de 30 forages existants; et iii) la construction et l'équipement de 10 nouveaux forages.

#### **Sous-composante 2.2. Dispositif de proximité pour l'accès aux semences**

83. Le PA2R renforcera les systèmes semenciers locaux reposant sur le Centre de production de semences d'Agnarafaly et le réseau de paysans multiplicateurs de semences (PMS) pour assurer l'accès de proximité de semences d'espèces et de variétés résilientes. Le dispositif semencier contribuera également à améliorer la production de semences et plants nécessaires pour les kits de relèvement de la production végétale. La fourniture de semences bénéficiera au moins à 15.000 EAF.

#### **Sous-composante 2.3. Conservation et valorisation de produits agricoles**

84. Le Projet appuiera l'amélioration des conditions de séchage de produits agricoles et halieutiques pour obtenir des produits sains, de haute qualité nutritive et de conservation. Il mettra en place: 300 séchoirs solaires pour les produits maraîchers et la patate douce, 25 séchoirs solaires et 25 congélateurs solaires pour les produits halieutiques. Un total 4.000 ménages seront touchés par ces activités.

### **85. Composante 3: Suivi et évaluation**

La composante 3 est dédiée à la Coordination et suivi-évaluation du Projet.

## II. Dispositions relatives à l'exécution

20. *L'agent principal du Projet.* Le PA2R sera rattaché au DEFIS, avec le MINAE comme agent principal assurant la responsabilité de sa mise en œuvre. Le Représentant de l'Emprunteur/Bénéficiaire sera le Ministère chargé des finances. Le pilotage du Projet sera assuré par le Comité national de pilotage (CNP) et les Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS) de DEFIS, qui examineront lors d'une même séance les questions relatives à DEFIS et au PA2R.

21. Le PA2R sera mis en œuvre par l'UCP de DEFIS. Une cellule de Projet sera recrutée et placée sous la tutelle de la Coordination interrégionale Sud de DEFIS pour assurer la mise en œuvre de toutes ses activités. Cette cellule sera constituée par: i) un responsable de Projet PA2R; ii) un chargé de ciblage et ingénierie sociale PA2R; iii) trois techniciens d'animation et d'appui des activités de terrain; iv) un responsable de suivi-évaluation; v) un chargé administratif et financier; vi) un assistant comptable; et vii) un assistant en passation des marchés.

22. *Partenaires stratégiques.* Des conventions seront à passer entre PA2R et des partenaires dont: i) le CTAS pour l'appui à la mise en place des BAE et l'accès aux semences; ii) les vétérinaires et leurs auxiliaires pour la vaccination et le déparasitage; iii) des ONG pour la distribution de kits de relèvement; iv) la Chambre régionale d'agriculture pour la création ou l'aménagement de points d'eau multi-usage; v) Energis Sunthesis, inventeur du REEPS; vi) l'Office national de la nutrition (ONN) pour les bonnes pratiques nutritionnelles; vii) les Directions techniques Régionales pour le suivi des actions/résultats; viii) la FAO et le PAM pour assurer la cohérence et la synergie des actions d'assistance humanitaire et d'appui au relèvement.

23. *Suivi et évaluation.* Le processus d'élaboration du plan de travail et budget (PTB) sera participatif impliquant des bénéficiaires et des partenaires. Les PTB seront soumis pour approbation au CROS et au CNP, avant soumission au FIDA. Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la performance du Projet s'effectueront à travers les indicateurs du cadre logique. Le dispositif de SE du Projet sera bâti à partir du système existant au sein de DEFIS.

24. *Gestion des connaissances.* Le Projet produira, en collaboration avec la cellule d'appui au programme FIDA (CAPFIDA) et les partenaires, des études de cas sur les principales approches et les effets obtenus. La capitalisation portera notamment sur: i) le processus de ciblage des ménages vulnérables; ii) la synergie avec les partenaires œuvrant dans l'aide humanitaire et le développement; iii) la dynamique et l'organisation autour des infrastructures; iv) la stratégie des ménages pour le relèvement et la résilience de leurs moyens de subsistance.

25. *Manuel de mise en œuvre du Projet.* Le manuel de mise en œuvre préparé durant la conception sera affiné afin de faciliter la mise en œuvre de ses activités. Des ateliers d'appropriation des stratégies et des mécanismes opérationnels avec les parties prenantes du Projet seront organisés au démarrage. Le PA2R se référera aussi à la valorisation des expériences des autres projets, notamment ceux du projet DEFIS. Les renforcements de capacité et le recyclage des techniciens seront entrepris.

## Annexe 2

*Tableau d'affectation des fonds*

### 1. Affectation du produit du Financement (Prêt/Don)

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Financement ainsi que le montant du Financement affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Total	Montant alloué au titre du Prêt (EUR)	Montant alloué au titre du Don (EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil et rural	3 092 000	1 143 000	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
II. Équipement et matériel	254 000	94 500	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
III. Ateliers et formations	207 000	76 500	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
IV. Consultants	513 000	190 000	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
V. Biens et Services	1 776 000	658 000	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
VI. Coûts de fonctionnement	428 000	158 000	100% taxes inclus
<b>TOTAL</b>	<b>6 270 000</b>	<b>2 320 000</b>	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- i) Les dépenses relatives à la catégorie II – Équipement et matériel – incluent également les dépenses liées aux véhicules.
  - ii) Les dépenses relatives à la catégorie III – Ateliers et formations – incluent également les dépenses liées aux études et assistance technique, et les dépenses liées aux prestations de services.
  - iii) Les dépenses relatives à la catégorie VI – Coûts de fonctionnement – incluent également les dépenses liées aux salaires et indemnités.

## 2. *Modalités de décaissement*

a) *Frais de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage concernant les catégories II à VI engagés avant la satisfaction des Conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de EUR 500 000. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

b) *Modalités d'audit.* Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le Projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et conformément au manuel du FIDA relatif à l'information financière et audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

## Annexe 3

### *Clauses particulières*

#### **I. Dispositions générales**

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Prêt du Fonds si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

4. *Genre.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Cependant, l'Emprunteur/Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes et des jeunes dans le cadre du Projet. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les questions de genre soient intégrées dans toutes les activités tout au long de la mise en œuvre du Projet. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera également à ce que les femmes et les jeunes bénéficiaires soient représentés dans toutes les activités du Projet et qu'ils reçoivent les avantages liés à la mise en œuvre du Projet.

5. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

6. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

7. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les Parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

8. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du PA2R sont exclusivement destinés à une utilisation conforme aux besoins du Projet.

9. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

10. *Le personnel clé du Projet est composé:* i) d'un responsable de Projet PA2R; ii) d'un chargé de ciblage et ingénierie sociale PA2R; iii) de trois techniciens d'animation et d'appui des activités de terrain; iv) d'un responsable de suivi-évaluation; v) d'un chargé administratif et financier; vi) d'un assistant comptable; et vii) d'un assistant en passation des marchés. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de gestion du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de DEFIS/PA2R s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le personnel clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

## **II. Dispositions SECAP**

1. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit réaliser la préparation, la conception, la construction, la mise en œuvre et l'exploitation du Projet conformément aux neuf standards et autres mesures et exigences énoncées dans les Procédures actualisées d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA ("SECAP Edition 2021"), ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables à l'Emprunteur/Bénéficiaire et/ou aux entités relatives aux questions sociales, environnementales et de changement climatique d'une manière et sur un fond satisfaisants pour le FIDA. L'Emprunteur/Bénéficiaire ne devra pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions du SECAP Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord et/ou dans le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant.

2. Pour les projets/programmes présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l'Emprunteur/Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du projet/programme conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets/programmes à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du P/CAR et du PGESC pour les projets/programmes à risque substantiel et Plans de consentement libre, préalable et informé (PCPI), Plans de mise en œuvre du PCPI, Plans pour les Peuples Autochtones (PPA), Plans de gestion des pesticides, Plans de gestion des ressources culturelles et Plans de découverte fortuite (le(s) "Plan(s) de gestion"), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

L'Emprunteur/Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur/Bénéficiaire a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

3. L'Emprunteur/Bénéficiaire ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR /version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

4. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet se conforme à tout moment, pendant l'exécution du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. L'Emprunteur/Bénéficiaire divulguera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

6. L'Emprunteur/Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les CGESC et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

7. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes SECAP et les politiques connexes. Le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet doit tenir compte des peuples autochtones, de leur droit coutumier et des processus de résolution des conflits. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des peuples autochtones concernés doivent être utilisés dans toute la mesure du possible.

8. Tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

L'Emprunteur/Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur/Bénéficiaire devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP;
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Financement ou des activités de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, ou iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur/Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

9. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'Emprunteur/Bénéficiaire doit fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le Plan de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur/Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

10. L'Emprunteur/Bénéficiaire devra coopérer pleinement avec le Fonds concernant les missions de supervision, les examens à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences du SECAP Edition 2021 et du/des Plan(s) de gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.

11. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

## Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateur			Source de vérification		
	Description	Baseline	Target	Source	Fréquence	Resp.
<b>Overall objective</b> Contribuer à la restauration des moyens d'existence des exploitations agricoles familiales touchées par le kéré, en vue d'assurer un développement durable., en vue d'un développement durable dans les zones d'intervention.	Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet.*	–	28 000	Rapport périodique	Trimestriel	Projet
	Nombre correspondant de ménages touchés.*	–	28 000			
	Estimation du nombre total correspondant des membres des ménages	–	120 000			
<b>Development objective</b> Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des ménages ruraux face aux effets à court et moyen terme des chocs et changements climatiques.	Pourcentage des ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable.	23 %	40 %	Enquête ménage	Début & fin de projet	Projet
<b>Outcome 1</b> Les ménages les plus affectés par le Kéré rétablissent leurs capacités productives dans des systèmes de production résilients aux conditions locales et améliorent leurs régimes alimentaires.	Nombre de ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique.*	–	6 000	Enquête ménage	Début, mi-parcours, fin de projet	Projet
	Pourcentage des femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDD-W)	–	40 %			
<b>Output 1.1</b> Les ménages ruraux décapitalisés ont recouvré un capital de production.	Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques.*	–	23 500	Rapport périodique	Trimestriel	Projet
<b>Output 1.2</b> Les EAF vulnérables ont renforcé leur résilience aux chocs climatiques.	Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production.*	–	28 000	Rapport périodique	Trimestriel	Projet
	Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat.	–	2 000 ha	Rapport périodique	Trimestriel	Projet
<b>Output 1.3</b> Les ménages vulnérables sont sensibilisés et appuyés sur les bonnes pratiques nutritionnelles.	Nombre de ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition.*	–	4 000	Rapport périodique	Trimestriel	ORN, Projet
<b>Outcome 2</b> Les communautés ciblées restaurent leurs accès à l'eau et aux ressources clés pour la production.	Nombre de ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production.*	–	5 900	Enquête ménage	Début, mi-parcours, fin de projet	Project
	Nombre de ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de conservation et de transformation.*	–	4 000	Enquête ménage		Projet
<b>Output 2.1</b> Des infrastructures de captage et stockage de l'eau sont installées.	Nombre d'infrastructures d'eaux construites/remises en état.	–	107	Rapport périodique	Semestriel	Projet
<b>Output 2.2</b> Un dispositif de proximité d'accès aux semences est opérationnel.	Quantité de semence écoulee par les points de vente locaux en partenariat avec le projet.	–	45 t	Rapport périodique	Trimestriel	Boutiques partenaires, Projet
<b>Output 2.3</b> Des innovations en conservation et valorisation de produits agricoles sont mises en œuvre dans les communautés.	Nombre d'unités de conservation et valorisation de produits agricoles mises en place.	–	325	Rapport périodique	Semestriel	Projet

(\*) Les données seront ventilées par sexe du bénéficiaire, sexe du chef de ménage (homme ou femme) et par âge du bénéficiaire ("jeune" ou "non jeune").

## MATRICE INTEGREE DES RISQUES DU PROJET

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
<b>Contexte national</b>		
<b>Engagement politique</b>		
<b>Risque(s) :</b> Des changements au sein du Gouvernement pourront induire à une modification d'orientation politique. Ce qui pourrait présenter un risque de divergence entre les objectifs de PA2R et ceux du Gouvernement.	Modéré	Modéré
<b>Mesures d'atténuation :</b> Tenue de dialogue politique visant à intégrer les stratégies de PA2R dans la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat et des stratégies du MINAE		
<b>Gouvernance</b>		
<b>Risque(s) :</b> L'indice de corruption élevé au sein du pays constitue un risque pour une mauvaise gouvernance et pourront se traduire par la manque de transparence dans les différentes procédures administratives de PA2R	Elevé	Modéré
<b>Mesures d'atténuation:</b> Les procédures de gestion financière de PA2R vont être appuyées par celles en vigueur dans le Programme DEFIS. Le Projet procédera au renforcement de capacité des agents en termes de gouvernance et lutte contre la corruption. Des contrôles à postériori (et à priori ) des procédures par les autorités du Gouvernement (Commission Nationale des Marchés) seront tenus régulièrement.		
<b>Macroéconomie</b>		
<b>Risque(s):</b> La non-maitrise de l'inflation et déficit budgétaire ainsi que la non mobilisation du financement de contrepartie nationale constituent des risques pour PA2R.	Modéré	Modéré
<b>Mesures d'atténuation:</b> Les fonds de contrepartie de PA2R seront sous forme d'apport en numéraire. Le Gouvernement prendra les dispositions pour la prise en charge des droits et taxes afférentes aux dépenses du PA2R, y compris les inscriptions annuelles au budget d'investissement public et les exonérations des droits sur les importations qui seront effectuées par le Projet		
<b>Fragilité et sécurité</b>		
<b>Risque(s):</b> Le passage de catastrophes naturelles élevées, entre autre les sécheresses et/ou les cyclones intenses, les problèmes d'insécurité et attaques des « dahalo », les conflits sociaux pourront entraver la mise en œuvre de PA2R	Substantiel	Modéré
<b>Mesures d'atténuation:</b> PA2R fera recours à l'application les différentes normes de construction dans ses infrastructures (« Réservoirs enterrés d'eau plein de sable- REEPS ») et les différents systèmes de micro-irrigation. L'utilisation des variétés résistantes aux sécheresses ainsi que l'adoption des techniques culturales plus résilientes renforcera la sécurité du projet aux chocs naturels. La mise en place de comité de concertation et de gestion avec les Associations des Usagers de l'Eau diminuera significativement les risques de conflits.		
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>		
<b>Alignement des politiques</b>		
<b>Risque(s):</b> La Politique Générale de l'Etat prévoit l'autosuffisance alimentaire pour l'agriculture et elle est axée sur l'industrialisation. Cette politique ne précise pas de ciblage spécifique pour les pauvres, et présente un risque de mise à l'écart des populations vulnérables.	Modéré	Modéré
<b>Mesures d'atténuation:</b> PA2R maintiendra de dialogue politique avec le Ministère en charge de l'agriculture pour assurer plus particulièrement le ciblage direct des femmes et des jeunes chefs de ménage en situation de vulnérabilité.		
<b>Élaboration et mise en œuvre des politiques</b>		
<b>Risque(s):</b>	Modéré	Modéré

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
L'insuffisance de budget pour l'appui institutionnel ainsi que la manque de considération des opinions des organisations paysannes pourront compromettre l'exécution de PA2R et la réalisation de ses objectifs.		
<b>Mesures d'atténuation:</b> PA2R maintiendra de dialogue avec le Gouvernement et les parties prenantes en faveur de l'amélioration de l'appui institutionnel, ainsi que pour favoriser la considération des avis des organisations paysannes.		
<b>Contexte environnemental et climatique</b>		
<b>Vulnérabilité du Projet aux conditions environnementales</b>		
<b>Risque(s):</b> Aggravation des conditions environnementales avec des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence des ménages cibles. Usage accru de produits phytosanitaires avec des impacts sur les sols et les ressources en eau, et la santé; la contamination des produits lors du stockage post-récolte.	Elevé	Modéré
<b>Mesures d'atténuation:</b> Les risques environnementaux seront atténués par la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir: (i) la gestion durable des ressources naturelles (eau et sols) à travers une approche intégrée basée sur l'agroécologie favorisant la restauration des sols, du couvert végétal, la lutte contre l'érosion et la protection des cultures; (ii) l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires et des engrais chimiques; (iii) le respect des normes environnementales dans la réhabilitation et construction des infrastructures d'accès, (iv) sensibilisation et formation des bénéficiaires concernant l'utilisation rationnelle de produits phytosanitaires afin d'éviter la pollution des ressources hydriques.		
<b>Vulnérabilité du Projet aux impacts des changements climatiques</b>	Elevé	Modéré
<b>Risque(s):</b> Le changement climatique pourrait avoir des effets négatifs significatifs sur la productivité agricole, les infrastructures de maîtrise d'eau et stockage. La zone d'intervention dans le Grand Sud sont très exposées aux problèmes de sécheresses qui sévit actuellement constituant la deuxième année consécutive de sécheresse aigue. Moins de 50% des précipitations normales ont été reçues en octobre 2020 et janvier 2021 ce qui créé une situation d'insécurité alimentaire due au stress hydrique favorisent la prolifération des maladies sur l'agriculture et l'élevage, accroît les besoins en eau des plantes et des animaux d'élevage.	Elevé	Modéré
<b>Mesures d'atténuation:</b> Le PA2R dans sa globalité est une réponse d'urgence à la crise alimentaire dans le Grand Sud. Ainsi les interventions proposées sont orientées vers le relèvement rapide et une adaptation à long terme aux conditions climatiques locales. Il s'agira: (i) de mettre en place les infrastructures pour faciliter l'accès à l'eau à usage multiple par le système de rétention d'eau de surface, le réservoir d'eau enterré plein de sable (REEPS) ainsi que la promotion des techniques et pratiques culturales résilientes au climat; (ii) de développer l'accès aux semences améliorées, des variétés à cycle court, résistantes aux maladies et à la sécheresse; (iii) de promouvoir la complémentarité entre l'agriculture et la résilience des petits ruminants ainsi que la résilience économique des petits éleveurs à travers les campagnes de déparasitage massives; (iv) de réaliser la sensibilisation des ménages sur les risques climatiques et l'adoption des pratiques climato-résilientes.		
<b>Portée du Projet</b>		
<b>Pertinence du Projet</b>		
<b>Risque(s):</b> La non adéquation du PA2R aux visions et aux priorités nationales entraveront l'atteinte des objectifs du projet.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> PA2R est aligné à la vision du MINAE et du Gouvernement, au Velirano n°9 de l'Initiative pour l'émergence de Madagascar. PA2R est inscrit dans la Politique Générale de l'Etat, à la Politique nationale de l'environnement et du développement durable (PNEDD) et au plan humanitaire de réponse nationale.  PA2R s'inscrit parfaitement dans l'objectif du COSOP 2022 – 2026 de Madagascar.		
<b>Solidité technique</b>		
<b>Risque(s)</b> La non-maitrise des techniques d'exécution et des outils d'exécution du projet par l'UCP et par les partenaires d'exécution, ainsi que la faible capacité des organisations paysannes à adopter de technologies performantes pourront handicaper la solidité technique du projet.	Modéré	Modéré
<b>Mesures d'atténuation:</b>		

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
PA2R établira un manuel d'exécution technique pour faciliter la mise en œuvre de ses activités. Des ateliers d'appropriation des stratégies et des mécanismes opérationnels avec les parties prenantes du Programme seront développés. PA2R se référera aussi à la valorisation des expériences des autres projets, notamment ceux du Programme DEFIS. Les renforcements de capacité et le recyclage des techniciens seront entrepris.		
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>		
<b>Modalités d'exécution</b>		
<b>Risque(s):</b> La manque de capacité de l'UCP ainsi que de ses partenaires de mise en œuvre impactera sur la gestion du projet	Modéré	Modéré
<b>Mesures d'atténuation:</b> PA2R sera mis en œuvre par l'Unité de coordination de programme (UCP) de DEFIS. PA2R disposera d'une cellule placée au niveau régional. Le projet procèdera au recrutement du personnel qualifié pour compléter l'UCP de DEFIS, sur la base compétitive et ouverte. Des formations et des renforcements de ses partenaires sur les procédures du FIDA sont prévus.		
<b>Suivi-évaluation des dispositifs</b>		
<b>Risque(s):</b> La non- efficacité du système de suivi évaluation du projet, et la faible implication des partenaires techniques et parties prenantes à l'opérationnalisation du système de suivi évaluation du PA2R entraîneront une capacité limitée à suivre le projet.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Le dispositif et les instruments de suivi-évaluation (SE) de PA2R seront calqués sur ceux utilisés par DEFIS. PA2R procèdera à l'élaboration du système de suivi-évaluation axé aux résultats selon les normes du FIDA, au renforcement de capacité et formation des personnes en charge du suivi évaluation.		
<b>Passation des marchés relatifs au Projet</b>	Modéré	Faible
<b>Cadre juridique et réglementaire</b>	Modéré	Modéré
L'existence des dispositifs du cadre réglementaire non adaptés au norme internationale et inadéquates pour mener les passations de marché risque de nuire les procédures de passation de marché du PA2R.		
<b>Mesures d'atténuation:</b> PA2R appliquera la nouvelle loi 2016-055 portant code des marchés publics pour une meilleure conformité de procédure aux normes internationales. Les marchés de biens, de travaux et des services de PA2R seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'emprunteur/du bénéficiaire en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.		
<b>Responsabilité et transparence</b>	Modéré	Modéré
<b>Risque(s):</b> Une responsabilité non bien définie pour chaque agent, et l'absence de transparence dans la gestion administrative notamment au niveau du gouvernement entraveront la préservation de l'intégrité du projet.		
<b>Mesures d'atténuation:</b> PA2R procèdera à l'élaboration de manuel de procédures clair et transparent, à une élaboration de TDR spécifique pour chaque poste, à la parution en journal de tous les appels d'offres et au renforcement des dialogues avec l'administration.		
<b>Capacités en matière de passation des marchés publics</b>	Modéré	Faible
<b>Risque(s):</b> La faible maîtrise de la procédure nationale et des procédures du FIDA par les agents de passation de marchés et des partenaires risquent d'entraîner des effets négatifs sur les résultats de PA2R.		
<b>Mesures d'atténuation:</b> PA2R procèdera au recrutement des agents expérimentés sur une base compétitive et transparente pour l'UCP. Le projet favorisera aussi le renforcement de capacité des agents du partenaire du projet et l'assistance technique du programme auprès des partenaires en matière de passation de marchés.		
<b>Processus de passation des marchés publics</b>	Faible	Faible
<b>Risque(s):</b>		

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
Les processus de passation de marché très longs et la lourdeur des procédures administratives entraineront une mauvaise utilisation des fonds de PA2R		
<b>Mesures d'atténuation:</b> La conduite de passation des marchés sera répartie au niveau des coordinations nationales et régionales. PA2R assurera aussi l'intégration des agents expérimentés du MINAE dans le processus de passation de marchés notamment pour l'analyse des offres.		
<b>Gestion financière</b>		
<b>Organisation et dotation en personnel</b>		
<b>Risque(s):</b> La non-maitrise du processus de gestion financière par le personnel du PA2R, l'insuffisance de personnel et la non-maitrise du processus de gestion financière par le partenaire du PA2R, limiteront la capacité de répondre aux besoins fonctionnels du projet.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> PA2R recrutera des personnels fiduciaires expérimentés sur la base compétitive et ouverte. Le projet renforcera les de capacité des agents et des partenaires du projet sur les procédures du FIDA. PA2R portera des exigences pour les postes de personnel fiduciaire (Comptable, Responsable financier) au sein de ses partenaires du projet		
<b>Budgétisation</b>		
<b>Risque(s):</b> Un PTBA non réaliste et trop ambitieux, le retard de l'élaboration et/ou révision du PTBA à cause d'événements non maitrisables par le projet impactent l'atteinte des objectifs du PA2R	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Pour être plus réaliste dans la budgétisation des dépenses, PA2R fera recours à l'approche participative sur l'élaboration de son PTBA, en utilisant des prix unitaires de référence. Une planification et une répartition dans le temps du financement du programme seront aussi adoptées. Pour la budgétisation, PA2R utilisera le COSTAB.		
<b>Flux de fonds et procédures de décaissement</b>		
<b>Risque(s):</b> Le retard et/ou lourdeur de décaissement pour l'utilisation de fonds, le retard de justification de fonds par l'UCP et les partenaires, les justifications inadéquates des pièces pour le remboursement des fonds par le partenaire du projet entraineront des retards dans l'exécution du projet.	Modéré	Modéré
<b>Mesures d'atténuation:</b> La mise à disposition du projet des outils et des procédures adéquates est indispensable pour l'atteinte des objectifs de PA2R. L'accélération du traitement des Demandes de Remboursement de Fonds (DRF) à tous les niveaux, la validation simultanée de la DRF et de la Régularisation des Fonds d'Emprunt (RFE) favorisera l'accélération de la disponibilité des fonds sur le compte d'opération. PA2R ouvrira deux comptes d'opération pour faciliter le flux des fonds (un à Antananarivo au niveau de l'UGP de DEFIS et un à Fort Dauphin dans la zone d'intervention de PA2R)		
<b>Contrôles internes</b>		
<b>Risque(s):</b> Les fonctions d'audit interne qui ne sont pas encore pleinement opérationnelles au niveau régional entrainent une utilisation inappropriée des ressources du PA2R	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Les missions d'audit interne de PA2R seront menées sous la conduite du Contrôleur Interne des Projets au niveau de la CAPFIDA avec la collaboration des auditeurs de l'UAILC. L'audit interne sera réalisé par les unités du MINAE entre autres: (i) la Cellule d'Appui au Programme FIDA (CAPFIDA); et (ii) L'Unité de l'Audit Interne et de la Lutte contre la Corruption (UAILC).		
<b>Information comptable et financière</b>		
<b>Risque(s):</b> Un système comptable non adéquat risque de conduire à des inexactitudes des documents financiers, entrainant un manque de prise de décision éclairée.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> La comptabilité au niveau du PA2R sera tenue sur le logiciel TOM2PRO de DEFIS qui procurera un logiciel de type multi-projet, pour faire la comptabilité du projet. Le PA2R aura ses propres comptes et la comptabilité sera tenue séparément de celle de DEFIS.		
<b>Audit externe</b>		

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
<b>Risque(s):</b> Le retard de l'audit externe sur les comptes pourrait avoir lieu suite à des événements non maîtrisés par le projet entraînant une présentation inexacte des résultats financiers	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Les comptes du projet PA2R seront audités annuellement. PA2R procédera au recrutement de cabinet d'audit expérimenté sur une base compétitive et accepté par le FIDA pour les audits du Programme. L'auditeur utilisera les normes internationales d'audit reconnues et acceptées par le FIDA.		
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>		
<b>Conservation de la biodiversité</b>	Modéré	Faible
<b>Risque(s):</b> Menace importante à la biodiversité ou la perte de celle-ci, par les pratiques culturelles non-durables (feux de brousse ou agriculture sur brûlis) et l'utilisation incontrôlé des pesticides).	Modéré	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> PA2R se propose d'adopter l'approche d'aménagement par blocs agro-écologiques, fondée sur les pratiques agro-écologiques, ce qui permettra de limiter la perte de la biodiversité. Elle sera couplée avec la sensibilisation à la limitation des cultures dans l'écosystème sensibles et la promotion des pratiques culturelles durables.		
<b>Efficiences des ressources et prévention de la pollution</b>	Modéré	Faible
<b>Risque(s):</b> Pollution des eaux et du sol due à l'utilisation non contrôlée des produits phyto sanitaires liée au développement du maraîchage.; mauvaise gestion des déchets de transformation	Modéré	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> L'approche intégrée basée sur l'agro-écologie favorisera l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et la minimisation de l'utilisation d'engrais inorganiques en remplacement d'engrais organiques biodégradables.		
<b>Patrimoine culturel</b>	Faible	Faible
<b>Risque(s):</b> Aucun risque que le Projet puisse causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques, notamment des menaces pour des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle, ou leur perte.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b>		
<b>Peuples autochtones</b>	Faible	Faible
<b>Risque(s):</b> La zone d'intervention du Projet ne regorge pas des peuples autochtones selon la donnée nationale. En effet, le Projet ne présente aucun risque qui puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Quand bien même la zone ne regorge pas de peuple autochtone, le Projet ciblant les messages pauvres prêtera une attention particulière au cas les peuples autochtones.		
<b>Santé et sécurité communautaires</b>	Modéré	Faible
<b>Risque(s):</b> L'accroissement de la pandémie de COVID-19 entraînant des mesures de restriction de mouvement et empêchant le bon déroulement des activités du Projet	Modéré	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures barrières et de distanciation sociale		
<b>Conditions de travail</b>	Modéré	Faible
<b>Risque(s):</b> Le Projet peut entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le Projet notamment les principaux prestataires de service surtout la construction des ouvrages de stockage et de maîtrise d'eau.	Modéré	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste seront prises et le Projet intégrera dans les activités de sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la		

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
<p>violence sexiste. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage.</p> <p>Les procédures SECAP seront strictement appliquées aux différents contrats menés dans le cadre du PA2R</p>		
<b>Réinstallation et réinsertion économique des populations</b>	Faible	Faible
<p><b>Risque(s):</b> Aucun risque que le Projet puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes qui seront les bénéficiaires directs du PA2R, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.</p>	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b>		
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	Faible	Faible
<p><b>Risque(s):</b> Augmentation des émissions de gaz à effet de serre due au processus de transformation des produits agroalimentaires (ex. gari) et aux pratiques culturelles sur brûlis contribuant ainsi aux changements du climat</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b> Promotion des activités de valorisation des systèmes agro-écologiques et la vulgarisation des pratiques culturelles climato-résilientes. La production de gari n'est pas promue par ce Projet et la pratique de cultures sur brûlis est faible dans la zone d'intervention du Projet. L'utilisation des sources d'énergie renouvelable sera privilégiée au niveau des ménages.</p>		
<b>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</b>	Elevé	Modéré
<p><b>Risque(s):</b> Impact sur les moyens d'existence et la santé des populations rurales due aux conditions climatiques extrêmes (sécheresse, vent fort)</p>	Elevé	Modéré
<p><b>Mesures d'atténuation:</b> Le Projet facilitera la sensibilisation des bénéficiaires aux risques climatiques et l'accès à l'information climatique incluant les mesures d'alerte précoces sur les risques climatiques.</p>		
<b>Parties prenantes</b>		
<b>Coordination/participation des parties prenantes</b>		
<p><b>Risque(s):</b> Le manque de coordination et d'harmonisation des interventions sur le terrain entraineront une superposition/duplication des activités au sein du Projet. Le non ciblage de certaines catégories de bénéficiaires ainsi que la connaissance limitée des parties prenantes sur le Projet compromet aussi l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs</p>	Modéré	Modéré
<p><b>Mesures d'atténuation:</b> Une cellule de Projet PA2R sera recrutée et placée sous la coordination de la cellule régionale de DEFIS. Une mutualisation des ressources en en personnel et moyens matériels doit être ainsi recherchée pour la meilleure interaction et efficacité des ressources. La cellule de projet PA2R bénéficiera de l'appui technique des agents de DEFIS, tant du niveau national (responsables techniques) que régional (passation de marché, chargés des volets agriculture, élevage, ingénierie sociale et ciblage, génie rural, ...).</p>		
<b>Doléances des parties prenantes</b>		
<p><b>Risque(s):</b> L'inefficacité du mécanisme de gestion des plaintes pourrait compromettre l'exécution de PA2R</p>	Modéré	Modéré
<p><b>Mesures d'atténuation:</b> PA2R procédera à l'utilisation de manuel de traitement de plainte du Programme DEFIS</p>		